

Demande de logement social



^[1]La ville de Voreppe est dotée d'un parc de 683 logements

sociaux et 60 logements privés conventionnés.

Comme 70 % des foyers, vous êtes peut-être éligible à un logement social et vous ne le savez pas.

Le CCAS de Voreppe est à votre disposition pour vous renseigner, recevoir et instruire votre demande.

Dépôt d'une demande de logement social : vous avez trois possibilités pour déposer votre demande de logement social :

- **1 - Faire enregistrer votre demande auprès du service logement du CCAS.**

Prendre rendez-vous avec le service logement auprès du CCAS ^[2] .

Los de ce rendez-vous, apporter les documents suivants :

* Dossier de demande de logement social : cerfa_14069 ^[3] dument complété

* Avis d'imposition N-2

* Justificatifs d'identité de tous les membres de la famille (carte d'identité pour les majeurs et livret de famille pour les mineurs).

- **2 – Depuis octobre 2015 vous pouvez également déposer votre demande de logement social en ligne** ^[4]

- **3 – Vous êtes salariés d’une entreprise privée (au moins 10 salariés), vous pouvez avoir accès au 1 % logement.** Renseignez-vous auprès de votre employeur ou d’[Action Logement](#) ^[5] (Tel : 09 70 80 88 88).
-

Vous cherchez un logement locatif sur le territoire du pays voironnais : [Consultez le Guide pratique](#) édité par le Pays Voironnais ^[6]

Faite vivre votre demande de logement

Le dépôt de la demande est un début. Il est important de rester en lien avec le service logement pour faire vivre votre dossier. En tant que guichet conseil, le service logement du CCAS vous reçoit sur rendez-vous, vous conseille, et vous accompagne du dépôt de votre demande de logement social et tout au long de vos démarches.

Le service intervient au niveau local par le biais d’un lien privilégié avec les bailleurs présents sur la commune et au niveau intercommunal dans le cadre de la Commission Sociale Intercommunale du Pays Voironnais.

Depuis 2014, les bailleurs sociaux rendent visible une partie des offres de logements disponibles, directement sur leurs sites internet. N’hésitez pas à les consulter et à postuler directement auprès du bailleur.

A Voreppe, les principaux bailleurs sont :

- [Pluralis](#) ^[7] : 74 cours B. Castelbon à Voiron (04 76 67 24 24)
- [Opac38](#) ^[8] : 17 rue H. Barbusse à Voiron (04 76 65 77 54)
- [SDH](#) ^[9] : 4 av de Grugliasco à Echirolles (04 76 68 39 39)

[Tweet](#) ^[10]



[Connexion](#)



[Flux RSS](#)



[Nous suivre sur Twitter](#)



[Mentions](#)

[légales](#)



[Contact](#)

Source URL: <https://www.voreppe.fr/article/demande-de-logement-social>

Liens

- [1] <https://www.voreppe.fr/sites/default/files/field/image/logement.jpg?itok=n9JPZA5K>
- [2] <https://voreppe.fr/article/ccas>
- [3] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/cerfa_logement_social.pdf
- [4] <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>
- [5] <https://www.actionlogement.fr>
- [6] https://www.voreppe.fr/sites/default/files/guide_pratique.pdf
- [7] <http://www.pluralis-habitat.fr/>
- [8] <http://www.opac38.fr/>
- [9] <http://www.sdh.fr/>
- [10] <http://twitter.com/share>